

Brèves DE TRIE-CHÂTEAU

Janvier 2022 • Numéro 19

www.trie-chateau.fr



Informations en page 2

Chères concitoyennes,
chers concitoyens,

J'espère que vous avez passé d'excellentes fêtes de fin d'année.

Le virus circule toujours et nous force à maintenir un haut niveau de vigilance. Nous avons ainsi reporté toutes nos manifestations du mois de janvier à une date ultérieure indéterminée, tout en espérant voir une amélioration de la situation sanitaire au printemps.

Cette année, nous centrerons nos travaux sur la voie piétonne Trie-Château-Gisors et l'enfouissement des lignes électriques dans le lotissement de la gare. L'école numérique qui va s'implanter dans notre établissement scolaire en début d'année représente un véritable atout majeur pour nos enfants.

Côté culture, deux événements vont marquer le début de cette année: mi-janvier, l'exposition Wotoroni mettra en valeur l'ingéniosité que déploient les enfants d'Afrique pour fabriquer leurs jouets. Puis, courant mars, l'édition 2022 de la Biennale d'art contemporain Camille-Renault qui réunira de nombreux artistes, promet de nous émerveiller une fois encore.

Tous les membres du conseil municipal ainsi que les agents de la commune se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente année 2022. Qu'elle soit facteur de réussite et porteuse de bonheur et de joie pour tous.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Avec tout mon dévouement,

Laurent DESHELERS

Maire de Trie-Château

Pour construire demain



Le recensement débutera le 20 janvier 2022 sur notre commune. Il sert, suivant le nombre d'habitants, à déterminer leurs besoins en infrastructure et aussi à se projeter pour envisager le futur.
Pour ce faire, quatre agents recenseurs se rendront chez vous. Il s'agit d'une tâche difficile, rendue encore plus pénible par la rigueur de la météo hivernale. Nous vous prions donc de leur réserver votre meilleur accueil, et vous en remercions par avance.

Le recensement dans les quatre districts de la commune a donc été réparti comme suit:

Madame Sylvaine Martin

est en charge du « district 4 »:

- Place de l'Église
- Rue des Écoles
- Rue de Trie-la-Ville + sente du Parc
- Lotissement de la piscine
- Lotissement Sainte-Marguerite
- Lotissement des Tuileries
- Sente de la Futaie
- Rue de la Troësne
- Rue Nationale (côté pair du n° 2 au n° 44)
- Rue Nationale (côté impair du n° 3 au n° 127)

Madame Sarah Wetzler

est en charge du « district 5 »:

- Rue Nationale (côté pair du n° 46 au n° 154)

- Rue de la Gare + sente du Moulin
- Avenue des Tilleuls
- Lotissement de la Gare
- Lotissement Les Plumeloux
- Chemin des Groux
- La Croix Blanche

Madame Isabelle Beaudou

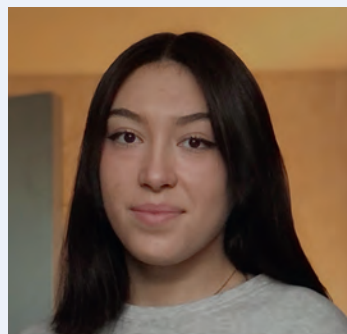
est en charge du « district 6 »:

- Tout le Bois de Villers
- Route de Villers
- Les Kroumirs
- Avenue des Deux-Vexins
- La Folie

Monsieur Didier Marquant

est en charge du « district 7 »:

- Tout Villers-sur-Trie.



▲ CI-DESSUS DE GAUCHE À DROITE Mesdames Sylvaine Martin, Sarah Wetzler, Isabelle Beaudou et monsieur Didier Marquant.

TRIBUNE DE L'OPPOSITION

Maire de Trie-Château, vice-président de la communauté de commune en charge de la commission sport, vice-président du bureau syndical du centre nautique, membre du comité de suivi de la délégation de service public, membre de la commission d'appel d'offres et membre du comité

de travail de suivi des travaux du centre nautique, délégué au syndicat d'énergie de l'Oise, délégué au syndicat des 3 Trie, délégué à l'assistance départementale pour les territoires de l'Oise société publique locale, délégué à l'assistance départementale pour les territoires de l'Oise association,

délégué au syndicat mixte Oise très haut débit et pour finir salarié de l'entreprise JCDecaux. Chers administrés, ne soyez pas surpris si vos dossiers sont traités à la légère.

L'équipe « Bâtissons ensemble un avenir commun »

Si vous n'avez pas encore mis à la benne, ni recyclé votre sapin

Les demandes d'autorisation d'urbanisme



La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme.

En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander une autorisation d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux. Vous pouvez maintenant faire ces **demandes en ligne depuis le 1^{er} janvier 2022**.

À Trie-Château, vous pourrez dorénavant déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme par courriel à l'adresse suivante:

urbanisme@trie-chateau.fr

Vous recevrez un accusé de réception mentionnant votre date de dépôt sous 48 heures ouvrées.

ATTENTION

Cette adresse mail sera uniquement dédiée aux demandes d'autorisation d'urbanisme.

Le service urbanisme de la mairie de Trie-Château reste votre interlocuteur privilégié pour toute question concernant votre projet.

ET AUSSI

Agence postale provisoire

Le bureau de poste de Trie-Château a définitivement fermé ses portes le 31 décembre 2021.

L'agence postale du 46 rue Nationale n'ouvrira ses portes que le **7 février prochain**.

En attendant, un bureau de poste provisoire est ouvert dans l'enceinte de la mairie. Il n'offre cependant qu'un service restreint uniquement dédié au courrier.

Nouveau standard téléphonique

La mairie s'est dotée d'un nouveau standard téléphonique qui regroupe tous les bâtiments communaux en **un seul et même service**: mairie, bibliothèque, écoles, salle de motricité, salle des fêtes, salle du conseil et le bâtiment du 46 rue Nationale. En technologie voix sur IP, nous avons pu résilier

Construction, aménagement, agrandissement: quelle autorisation d'urbanisme est nécessaire pour votre projet?

QUESTIONS/RÉPONSES :

Q - Dorénavant, le dépôt des dossiers sera-t-il possible uniquement que par voie électronique?

R - Non. Vous avez toujours le choix: déposer votre dossier en version papier ou le faire par voie électronique.

Q - Les délais d'instruction des dossiers dématérialisés seront-ils identiques aux délais des dossiers de dépôts version papier?

R - Oui, les délais d'instruction seront identiques quel que soit le mode de dépôt choisi. Toutefois, les échanges seront facilités et horodatés.

Q - Qui contacter pour obtenir des renseignements?

R - Vous pouvez vous rendre directement à la mairie de Trie-Château ou prendre contact par l'intermédiaire du site Internet de la commune.

Q - Où peut-on consulter le Plan local d'urbanisme (PLU)?

R - Sur le site internet de la commune:
<http://trie-chateau.reseaudesvilles.fr/fr/information/97199/amenagement-territoire>

Q - Quels formats de fichiers sont-ils autorisés?

R - Les fichiers doivent être au format pdf, jpg ou png et de préférence en format A4 ou A3. Les plans doivent avoir une échelle et être cotés. •

les nombreuses lignes téléphoniques, réalisant ainsi une substantielle économie mensuelle de plusieurs centaines d'euros.

Grande nouveauté: une astreinte en dehors des horaires d'ouverture a été mise en place vers certains élus pour répondre **aux cas d'urgence**.

Un Trie-châtelain à la présidence de la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise

Philippe Bernard, conseiller municipal de notre commune a été élu président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise.

Nous lui adressons nos plus vives félicitations et lui souhaitons une pleine réussite dans sa nouvelle fonction.



AUTOUR DE NOËL

Pandémie oblige, nous avons été privés de manifestations musicales dans la commune ces deux dernières années. Profitant de la petite accalmie que nous avons vécu en fin d'année, l'Office de la culture a convaincu le **Chœur du Vexin-Normand** dirigé par Gérard Peressoni de venir chanter pour les Trie-châtellains.

Le 12 décembre dernier, les choristes se sont d'abord fauflés au milieu des stands du marché de Noël, dans la salle des fêtes, où ils ont interprété trois chants populaires de Noël, repris en chœur par le public.

Puis ils se sont rendus à l'église Sainte-Marie-Madeleine pour un traditionnel concert de chants sacrés de Noël.

Ce fut magique. Porté par un public enthousiaste, le chœur a offert une prestation exaltante

que les Trie-châtellains ravis ont longtemps salué, debouts, à la fin du concert. Avant de se séparer, les choristes ont entonné un chant liturgique orthodoxe, juste avant de partager le pot de l'amitié offert par l'OCTC.

Nous remercions chaleureusement le Chœur du Vexin-Normand de nous avoir permis de si bien commencer les festivités de fin d'année.

Le marché de Noël organisé par le Comité des festivités a accueilli plus de 1 000 visiteurs.

Trente-deux exposants ont présenté une grande diversité de produits et d'objets dans la salle des Fêtes et dans trois nouveaux chalets en bois, décorés à la main par les bénévoles.

Sylvie Messant, conseillère municipale et membre du Comité des festivités a dirigé cet événement de main de maître, secondée par d'autres conseillers et bénévoles non moins méritants. Nous vous attendons bien sûr plus nombreux encore, l'année prochaine.

L'arbre de Noël de Trie-Château

De la magie pour les petits, du théâtre pour les plus grands, des tours en poney pour les plus téméraires ! De nombreux parents ont partagé ce moment festif

avec plus de 172 enfants qui sont repartis chacun avec un cadeau offert par la municipalité.

Nous tenons à tous les remercier : nos partenaires, le Comité des festivités, et surtout Alexia, pour leur bel investissement dans l'organisation de cette fête.

REPAS DES AÎNÉS

Le traditionnel repas des aînés ne pourra malheureusement pas avoir lieu en janvier comme de coutume. Nous vous donnons donc rendez-vous le dimanche **26 juin 2022** autour d'un déjeuner festif. Nous reviendrons vers vous ultérieurement pour les modalités.

CADEAUX AUX BACHELIERS DE LA COMMUNE

Le contexte sanitaire ayant entraîné l'annulation des rassemblements festifs, la cérémonie de remise des bons cadeaux de 100 € aux lauréats du baccalauréat 2021 a été annulée.

Ces bons-cadeaux seront donc remis à domicile, à chaque récipiendaire, par les élus en charge des affaires scolaires.

EXPOSITION

Ne manquez pas l'exposition de jouets africains qui aura lieu dans la salle de fêtes de Trie-Château les 22, 23 et 29 janvier de 15 heures à 19 heures.

AGENDA MUNICIPAL *

JANVIER

16 Repas des Aînés **REPORTÉ**

22, 23, 29 Exposition « Afrique, sur la piste des jouets »

MARS

12-27 Biennale d'art contemporain Camille-Renault

* Sous réserve des restrictions gouvernementales.